|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2019Genève, 10-20 juin 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l’ordre du jour : ADM 19** | **Document C19/96-F** |
| **27 mai 2019** |
| **Original: français** |
| Note du Secrétaire généralCONTRIBUTION DE LA république de CÔTE D’IVOIRE RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 131 (RÉV. DUBAÏ, 2018) DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES – MESURER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR ÉDIFIER UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INCLUSIVE ET QUI FACILITE L'INTÉGRATION |

J'ai l'honneur de transmettre aux États Membres du Conseil une contribution soumise par la République de Côte d’Ivoire.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Contribution de la République de Côte d’Ivoire

RAPPORT DU SECRETAire GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 131 (RÉV. DUBAÏ, 2018) DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES – MESURER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR ÉDIFIER UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION INCLUSIVE ET QUI FACILITE L'INTÉGRATION

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document indique les observations de la Côte d’Ivoire sur le projet de rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre, en 2018, de la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée *Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration*.Ces observations portent essentiellement sur les points 3.2 et 3.3 du projet de rapport soumis pour examen.Suite à donnerLa Côte d’Ivoire approuve le renforcement de l’effectif recommandé par le Secrétaire Général dans son rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 131 et souhaite également que le Conseil prenne note de ses observations sur ledit rapport\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Document* [*C19/10*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0010/en) |

# Observations de la Côte d’Ivoire relatives au rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre de la résolution 131.

## Point 3.2

Il est fait mention dans le projet de rapport au point 3.2 que la Division des données et statistiques sur les TIC de l'UIT est composée de cinq fonctionnaires de la catégorie professionnelle et de deux fonctionnaires de la catégorie des services généraux (dont un assistant en statistique).

La Côte d’Ivoire propose d’annexer au projet :

* les profils standards des personnes et leur nombre par profil, nécessaire pour les études statistiques au niveau de la Division,
* ainsi que la répartition des personnes actuelles de la Division par profil standard.

Il est fait mention dans le projet de rapport que les effectifs de la Division des données et statistiques sur les TIC sont actuellement insuffisants pour mettre en œuvre la Résolution susmentionnée, mais aussi pour mener à bien le travail courant.

La Côte d’Ivoire propose d’évaluer la charge de travail actuelle du personnel de la Division, et de la préciser dans ledit rapport.

## Point 3.3

Il est fait mention dans le projet de rapport que les ressources humaines affectées aux travaux de l'UIT relatifs aux statistiques sont plutôt réduites comparativement aux autres organisations internationales, avec un tableau indiquant le pourcentage de fonctionnaires chargés des statistiques des organisations internationales citées.

La Côte d’Ivoire propose, pour accroître la pertinence de cette comparaison, de comparer aussi le nombre d’indicateur à mesurer par les autres organismes aux indicateurs de l’UIT sur lesquels la Division travaille.

# Proposition

La Côte d’Ivoire prend note du rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre de la Résolution 131, approuve le renforcement de l’effectif recommandé par le Secrétaire Général dans son rapport et souhaite également que le Conseil prenne note de ses observations sur ledit rapport.